



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 26 février 2018

Communiqué de Presse

Passage au niveau 2 « Grand Froid » du dispositif d'hébergement hivernal des personnes sans abri sur le département des Pyrénées-Atlantiques

À compter du lundi 26 février 2018, compte tenu des prévisions météorologiques de Météo France (température négative en journée et une température mesurée entre -5°C et -10°C la nuit) le dispositif d'hébergement hivernal du département des Pyrénées Atlantiques est placé par M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques **en niveau 2 « Grand Froid »**.

Face à cet enjeu de solidarité nationale et en complément des mesures **déjà pleinement actives depuis le 30 novembre 2017** (renforcement du 115, déploiement des maraudes sociales, aide au fonctionnement des accueils de jours et structures d'aide alimentaire, ouverture de places d'hébergement hivernales avec le concours des collectivités locales) **les mesures suivantes se trouvent mises en œuvre :**

- Extension des capacités d'hébergement

Le nombre de places ouvertes sur la période hivernale (du 30 novembre au 31 mars) comprend 129 places d'hébergement pérenne et 59 places de mise à l'abri hivernale (en hébergement d'urgence et en hôtel)

Au sein de l'agglomération paloise, 14 places au sein de l'Eco-Relais sont mobilisées temporairement pour permettre l'accueil de personnes à la rue.

À Bayonne, 12 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes.

L'accueil et la prise en charge des personnes seront assurés par les équipes bénévoles de la Croix Rouge.

- Extension des horaires d'ouverture des accueils de jour

Les accueils de jour du département sont invités à augmenter l'amplitude de leurs horaires d'accueil.

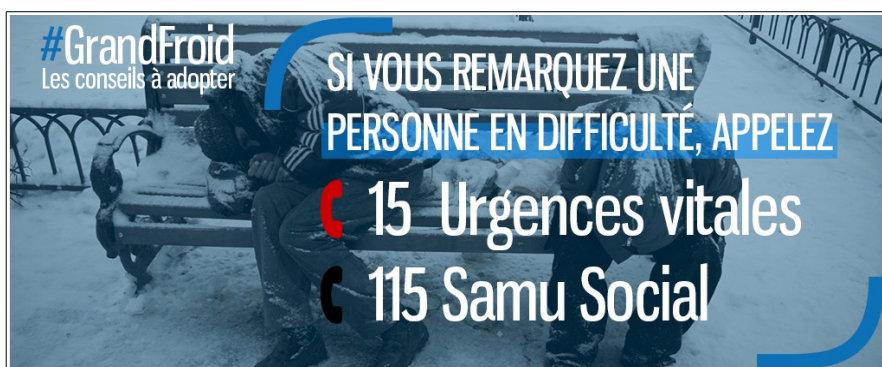
- Consignes de vigilance aux maraudes et services de police, gendarmerie et de secours

Les équipes de maraude de la Croix Rouge, les services de police et gendarmerie nationale et les services de secours sont invités à renforcer leur vigilance durant leurs interventions et à prendre toute mesure visant à proposer aux personnes sans domicile fixe une mise à l'abri temporaire.

M. Gilbert PAYET, Préfet des Pyrénées-Atlantiques tient à adresser ses plus vifs remerciements aux collectivités territoriales, associations, bénévoles, services de l'État pour leur mobilisation durant les prochains jours.

Rappels des bons réflexes à adopter pour venir en aide aux personnes sans domicile fixe :

- composer le numéro gratuit d'urgence « 115 » ;
- être le plus précis possible dans le signalement ; adresse et difficultés observées ;
- dans les cas de détresse physique immédiate, appelez-le 15 pour contacter les urgences médicales. Ne jamais laisser seule la personne et attendre les secours avec elle.



Rappel aux usagers pour faire face au froid :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortir qu'en cas de force majeure, éviter un isolement prolongé, rester en contact avec son médecin ;
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage,
- Éviter les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée et s'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, se couvrir la tête et les mains ; ne pas garder de vêtements humides ;
- De retour à l'intérieur, s'alimenter convenablement et prendre une boisson chaude.
- Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées ;
- En cas d'obligation de déplacement : s'informer préalablement de l'état des routes et emporter des boissons chaudes, des vêtements chauds et des couvertures, ses médicaments habituels, un téléphone portable chargé ;
- Se tenir informé de l'évolution des conditions météorologiques, en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteo.fr et www.bison-fute.equipement.gouv.fr pour les conditions de circulation.